

OBJET :

**ZAC DE
CHAMPBAYARD À
BOËN SUR LIGNON :
VENTE D'UN LOT
À LA SCI
REYNAUD IMMO**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 mars 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Christine MAGAT, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Joël EPINAT, Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Cécile MARRIETTE, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Géraldine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230404-20230404_CC_D20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 14/04/2023



DERGELET à Cindy GIARDINA, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, François FORCHEZ à Valérie HALVICK, René FRANÇON à Olivier JOLY, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Hervé BEAL, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Pierre GIRAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et notamment en aménagement des zones d'activités,

Vu que Loire Forez agglomération gère en régie la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Champbayard, sise à Boën-sur-Lignon,

Considérant que Loire Forez agglomération est propriétaire d'une réserve foncière,

Considérant que la SCI REYNAUD IMMO ou son substitut souhaite acquérir un lot dans la ZAC de Champbayard à Boën-sur-Lignon,

Il s'agit d'un lot à détacher des parcelles AE 545 et 554, d'une superficie de 996 m² environ, pour le développement de la société Forez Loc installée à côté, qui a une activité de location de machines et équipements pour la construction. Le projet concerne la construction d'un bâtiment complémentaire de 200m² environ à destination de showroom et bureaux.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver la vente de ce lot à détacher des parcelles AE 545 et 554 sur la ZAC de Champbayard à Boën-sur-Lignon.

Ce terrain à bâtir sera vendu borné et viabilisé hormis en électricité, avec rejet direct des eaux pluviales dans le branchement jusqu'à 80% d'imperméabilisation du lot. Il comportera un accès unique depuis la voie secondaire au sud du lot.

La présente vente est consentie au prix de 18.00 € HT/m² (la TVA sera en sus), soit 17928.00 € HT pour un terrain de 996m² environ, étant précisé que le montant de la vente sera calculé sur la surface définitive du lot. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 17 mars 2023 (avis modificatif suite à la réduction de la surface du lot).

La présente vente comportera les clauses habituelles que Loire Forez agglomération impose lors d'une cession de terrain à vocation économique :

- concernant le projet de bâtiment : la surface indicative, la destination et le délai de réalisation du bâtiment seront précisés dans la vente et s'imposeront,
- concernant l'évolution de l'occupation ou de la propriété du terrain : Loire Forez agglomération disposera d'un droit de préférence en cas de vente, d'un droit de rétrocession en cas de projet de cession de tout ou parties de terrain non bâti, et tout changement de destination, location, division ou cession sera soumis à son agrément exprès, pendant une durée de quinze ans.

Cette vente comportera également les servitudes relatives à l'état des lieux et les servitudes de passages existantes seront adaptées en fonction de la concertation avec les fonds dominants.

Cette vente est consentie sous réserve que l'avant-contrat de vente soit signé dans un délai d'un an à compter de la présente délibération, soit au plus tard le 03 avril 2024.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la vente du lot à détacher des parcelles cadastrées AE 545 et 554, ZAC de Champbayard, à Boën-sur-Lignon à la SCI REYNAUD IMMO ou son substitut, aux conditions énoncées,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avant-contrat de vente, l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la vente du lot à détacher des parcelles cadastrées AE 545 et 554, ZAC de Champbayard, à Boën-sur-Lignon à la SCI REYNAUD IMMO ou son substitut, aux conditions énoncées,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avant-contrat de vente, l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 4 avril 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.